

Séance de Conseil Municipal du 26 janvier 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2018

Présents : M. MÉNARD – Mme PAGANUCCI - M. ADAM – Mme BLONDEAU - M. PRENANT – M. DESHAYES - M. HÉBERT – Mme MÉRAUD - M. PEREON – M. PIGOREAU – M. JUMERT - Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme FERNANDES-PENTEADO (pouvoir à Mme PAGANUCCI) - M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absente : Mme LETANT

Secrétaire de séance : Mme BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de réunion du 14 décembre 2017 est approuvé par le conseil municipal.

2. Marchés publics : choix de l'architecte du patrimoine pour réfection de la cloche

Lors de la séance de conseil municipal du 14 décembre 2017, le conseil avait considéré le devis de 7.152 € TTC trop élevé, établi par Madame RAMAT, architecte du patrimoine, pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la réfection de la cloche. Monsieur ERMISSE a contacté Madame NOIRIEL-LYON, architecte du patrimoine. Suite à divers échanges, avec Monsieur MÉNARD, Madame NOIRIEL-LYON propose de réaliser cette maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 000 € TTC. L'offre de Madame NOIRIEL-LYON est retenue.

Monsieur MÉNARD rappelle que la commission "Cloche", est composée de Mmes MÉRAUD et DUBREUIL et Messieurs MÉNARD, ADAM (vice-président de la commission), ERMISSE, HÉBERT. Cette commission s'est réunie une première fois, le 19 octobre 2017.

La prochaine réunion est prévue le samedi 24 février à 10 h, l'architecte sera également invitée.

3. SITEU : rapport d'activités

Monsieur le Maire demande à Madame MÉRAUD de présenter le rapport d'activités 2016, en tant que vice-présidente du syndicat.

Madame MÉRAUD précise que la variation du nombre d'abonnés est de + 1,38 %, soit 7 200 abonnés. Il est constaté une baisse des effluents de 3% et des vidanges de 10 %. Le volume global facturé de la station est en baisse, en lien avec la baisse de consommation d'eau potable. Parallèlement, les boues produites et évacuées diminuent également.

Les tarifs restent inchangés.

Du point de vue budgétaire, les recettes de fonctionnement ont diminué de 5 %. Le montant prévu des investissements est de 163 598 € comprenant au moins 130 000 € pour l'installation d'auto-surveillance, intégrant le changement des SOFREL (système d'alarme) sur les postes de relevage du réseau assainissement de la commune de Villiers-sur-Loir. Il est demandé une rencontre avec le SITEU pour connaître les raisons de ce changement d'alarmes sur le réseau communal ; un rendez-vous sera fixé avec Messieurs MÉNARD, JUMERT et Madame MÉRAUD.

Par ailleurs, le SITEU a demandé à la communauté d'agglomération de conserver la compétence. Monsieur MÉNARD précise que les compétences eau et assainissement seront transférées à la CATV, au 01 janvier 2020. Les communes qui étaient en régie resteront en régie qui deviendra communautaire avec une harmonisation des fonctionnements. Une cheffe de projet a été nommée pour étudier et préparer la CATV à ce transfert.

4. Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets (commune, eau, assainissement)

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le conseil décide d'inscrire, au budget communal :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2017, en dehors des chapitre 16 et 18 : 620 500,€

- limite du quart : 155 125 €, arrondi à 155 000 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 25 000 €,

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 75 000 €,

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 55 000 €,

Le conseil décide d'inscrire, au budget eau :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service de l'eau, en 2017, en dehors des chapitre 16 et 18 : 214 482,68 €

- limite du quart : 53 620,67 €, soit arrondi à 53 000 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 15 000 €

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 18 000 €,

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 20 000 €

Le conseil décide d'inscrire, au budget assainissement :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service de l'assainissement, en 2017, en dehors des chapitre 16 et 18 : 123 604,14 €

- limite du quart : 30 901 € arrondi à 30 000 €

- affectation des crédits :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 6 000 €

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 14 000 €

- chapitre 23 (immobilisations en cours) : 10 000 €

5. Services de l'eau et de l'assainissement :

- réduction de factures

***Demande de M. Raynald DESNEUX**

Par courrier en date du 15 janvier 2018, M. DESNEUX a adressé une demande de réduction de facture suite à une fuite qui a eu lieu en juin 2016 et pour lequel le compteur d'eau a été fermé en fin d'année 2016, après le relevé des compteurs. Cette fuite a donc occasionné une facture en 2017. Le compteur a été changé et aucune consommation n'est constatée. Sachant que Monsieur DESNEUX avait payé une facture de 321,90 € en décembre 2016, sans remise, il demande une remise gracieuse de cette facture pour les 33 m³ facturés mais non consommés. Le conseil décide d'accorder la remise gracieuse sur les 33 m³, tant sur la partie de l'eau consommée que sur l'assainissement.

***Demande de Mme CHEVRIER**

Par courrier en date du 19 décembre 2017, Mme CHEVRIER demande une réduction de facture suite à une importante fuite d'eau au 4 rue du Coteau Saint-André ; fuite constatée par l'agent municipal lors du relevé de compteur. Le relevé du compteur fait apparaître une consommation de 162 m³. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 14 m³. Elle demande une réduction de la partie assainissement d'un montant 122,84 € équivalent à $(162-14) \times 0,83$ €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 28 m³. Le conseil émet un avis favorable.

***Demande de Mme MÉSANGE**

Mme MÉSANGE nous a fait part d'une importante fuite d'eau au 27 avenue du Petit Thouars. Le relevé de compteur fait apparaître une consommation de 129 m³. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 54 m³. Le conseil décide d'accorder une réduction de la partie assainissement y afférente d'un montant 62,25 € équivalent à $(129-54) \times 0,83$ €.

Par ailleurs, la fuite d'eau étant détectée au niveau de la parage, le conseil décide de ne facturer que la consommation moyenne des trois dernières années.

*** Demande de Mme BEDU**

Mme BEDU nous a fait part d'une importante fuite d'eau au 27 rue de la Boissière. Le relevé de compteur fait apparaître une consommation de 162 m³. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 41 m³. Le conseil décide d'accorder une réduction de la partie assainissement d'un montant 100,43 € équivalent à $(162-41) \times 0,83$ €.

La fuite faisant suite à la sortie du compteur par les services municipaux, le conseil décide de ne facturer que la consommation moyenne des trois dernières années.

*** Demande de M. NAVEREAU**

M. NAVEREAU nous a fait part d'une importante fuite d'eau au 4 rue du Clos Saint-Hilaire. Le relevé de compteur fait apparaître une consommation de 370 m3. Or la consommation moyenne des trois dernières années est de 26 m3. Il demande une réduction de la partie assainissement y afférente d'un montant 285,52 € équivalent à $(370 - 26) * 0,83$ €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau peut être facturé, soit 52 m3. Le conseil émet un avis favorable.

*** Demande de M. et Mme HERVET**

M. et Mme HERVET nous ont fait part d'une importante consommation d'eau au 34 avenue Pierre Armand Colin. Le relevé de compteur fait apparaître une consommation de 777 m3. La consommation relevée pour les trois années précédentes est de : 103 m3 en 2014, 120 m3 en 2015, 442 m3 en 2016.

M. et Mme HERVET sollicitent "l'indulgence de la commune et demandent de revoir la facture".

Le conseil décide de ne pas accorder de réduction car aucune fuite n'a été constatée par les services municipaux, ni déclarée par M. et Mme HERVET.

Madame MÉRAUD précise qu'il faudrait mettre des compteurs sectoriels à certains points du réseau d'eau. Une étude est en cours.

6. CANTINE SCOLAIRE : achat lave-vaisselle

Le lave-vaisselle de la cantine est devenu vétuste et trop onéreux à réparer ; il présente de très grands signes de faiblesses. M. et Mme REVERSÉ ont mis en vente, suite à la fermeture de la boucherie de Lunay, un lave-vaisselle à capot, acheté par la boucherie Bourguigneau, fin 2014. Le prix de vente est de 600 € TTC.

Le conseil décide de racheter ce lave-vaisselle sachant que l'achat d'un appareil neuf est de 4 500 € (devis UGAP).

Le conseil remercie Monsieur et Madame REVERSÉ pour leur geste à l'égard de la commune ; ils souhaitaient le mettre en vente à 800 € TTC.

7. RYTHMES SCOLAIRES

Madame PAGANUCCI expose le contenu du décret soumis au vote du conseil. En effet, le décret du 27 juin 2017 prévoit la possibilité de déroger aux rythmes scolaires mis en place depuis le mois de septembre 2014. Il est donc possible, pour les collectivités, de revenir à 4 jours scolaires au lieu de 4,5 jours.

Pour modifier le rythme scolaire, une enquête a été faite auprès des parents d'élèves par leurs représentants : sur les 31 réponses 18 étaient favorables au maintien et 13 souhaitaient revenir à la semaine de 4 jours.

Au vu de l'avis favorable pour le maintien de la semaine de 4,5 jours exprimé par la majorité des parents et à l'unanimité des membres du conseil d'école, Monsieur le Maire propose de maintenir la semaine de 4,5 jours en 2018-2019, permettant d'assurer la continuité des TAPS, dans la mesure où l'Etat maintiendra l'aide financière aux collectivités qui organisent ces temps d'animation.

Madame PAGANUCCI précise que la décision doit être transmise à l'inspection d'académie, avant le 16 février 2018.

L'aide de l'État est de 54 €/enfant. Le budget initial de 24 000 € est respecté. Un bilan financier sera présenté lors d'une prochaine séance de conseil.

Pour les enseignants, les 5 matinées sont bénéfiques et les TAPs sont très bien perçus, d'autant qu'ils sont variés et gratuits.

Certaines communes souhaitent retourner à la semaine de 4 jours pour des motivations financières et ne proposent pas d'activités.

Les membres du conseil s'accordent sur l'aspect aberrant de cette organisation imposée par l'Etat dont la charge doit être supportée par les collectivités ; coût estimé à environ 300 € par enfant. Il est regrettable que tous les enfants, quelle que soit la commune, n'aient pas les mêmes chances.

A Villiers-sur-Loir, les TAPs sont enrichissants pour les enfants et représentent un point d'attractivité pour l'école ; la seule interrogation réside dans l'organisation des activités extra-scolaires qui seront proposées le mercredi matin, activités auxquelles ne pourront pas participer les enfants scolarisés à l'école Louis Gatien. Mais néanmoins des activités sont proposées le mercredi après-midi. De plus, ces activités (TAPS) sont proposées gratuitement aux familles.

Le conseil décide de maintenir la semaine à 4,5 jours pour l'année scolaire 2018-2019. Il sera cependant soumis à nouveau au conseil municipal, dans un an, en février 2019, pour l'année scolaire 2019-2020.

8. TENNIS : reversement de la subvention

Suite à la décision de refaire les terrains de tennis, une demande de subvention a été déposée par le club de tennis auprès de la ligue du Centre.

La ligue du Centre, lors de sa séance du 19 janvier, a décidé de soutenir le projet. Le dossier a été transmis à la fédération française qui doit statuer définitivement.

La subvention ne pouvant pas être perçue directement par la commune, le conseil décide de passer une convention avec l'association pour permettre le reversement à la commune, sous réserve de pouvoir réaliser les opérations comptables. Si tel n'était pas le cas, le conseil décide de suspendre le versement de la subvention annuelle jusqu'à épuisement de la somme.

9. AFFAIRES DIVERSES

- Vente de la ZA de la Croix Noury : la majorité des communes a voté favorablement ; les terrains de la zone d'activités de la Croix Noury appartenant à la commune vont être cédés à la communauté d'agglomération pour la somme de 93 800 €. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

- Commission pour l'aménagement du cœur de village : Monsieur MÉNARD remet la synthèse des réunions à chaque membre du conseil.

M. HÉBERT détaille et commente ce planning de réunions qui aboutira à l'avant-projet et à sa présentation lors de la réunion publique du 19 avril à 20 h.

La direction régionale des affaires culturelles a été saisie pour anticiper les travaux notamment de la place : il s'agit de savoir si des fouilles préventives seront prescrites.

- Commission voirie, pour le projet de la piste cyclable : la commission se réunira le mardi 20 février à 19 h, en présence du bureau d'études VIATEC qui présentera différents scénarii, tenant compte des besoins et des coûts. La commission fera une proposition du projet définitif qui sera soumis au vote du conseil, le 23 février, sous réserve des capacités financières.

- Commission finances,

La commission finances se réunira le jeudi 15 mars à 19 h pour examiner les comptes administratifs et de gestions 2017 qui seront soumis au vote du conseil, le 16 mars. Les documents seront transmis quelques jours avant.

La commission générale se réunira le vendredi 23 mars à 20 h pour définir les investissements 2018.

Le vote du budget aura lieu lors de la séance de conseil du jeudi 12 avril, à 20 h 30.

Rappel des réunions de conseil :

23 février	20 juillet
16 mars	21 septembre
12 avril	19 octobre
18 mai	16 novembre
15 juin	21 décembre

- changement adresse mail de la mairie

Il est décidé de supprimer les adresses mail attribuées à chaque élu, en raison de la très faible utilisation ce qui permet une économie de 230 € HT.

Le conseil décide de changer l'adresse mail de la mairie, ce sera désormais : mairie@villierssurloir.fr. La date de modification sera communiquée ultérieurement.

- Fête de la Nature

Dans le cadre de la coopération mise en place entre le Pays Dunois et le Pays Vendômois, les deux Pays ont inscrit, dans leur programme, l'organisation d'un événementiel visant à promouvoir les activités "nature". Le syndicat mixte (SMPV) a sollicité l'office de tourisme (OTSI) de Vendôme pour organiser la fête de la nature, le 27 mai 2018, au plan d'eau de Villiers-sur-Loir.

Les objectifs se déclinent en quatre points :

- dynamiser et développer l'attractivité du territoire autour de son offre "nature",
- promouvoir l'offre "nature",
- fédérer les acteurs du territoire autour d'un nouveau projet touristique commun,
- générer plus de flux d'échanges entre le Pays Dunois et le Pays Vendômois.

De nombreuses activités seront proposées : randonnée pédestre, circuit vélo et VTT, marche nordique, pêche, vol en montgolfière, balades à cheval,...

Seront présentés :

- les deux guides du Routard sur la région (Perche et Vallée du Loir),
- les offres Randoland et Ecobalade.

Lors d'une rencontre avec les représentants de l'OTSI, Monsieur MÉNARD a manifesté la volonté d'élargir le projet à l'ensemble du village, en liaison avec les associations et les commerçants. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Le stationnement sera à étudier attentivement.

La manifestation sera subventionnée par le syndicat mixte du pays vendômois (10 000 €). Toutes les propositions sont les bienvenues.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- Commissions de la communauté d'agglomération

Les représentants de la commune s'étonnent de ne pas être informés des dates de réunions ; aucun compte-rendu n'a été diffusé.

- Intervillages : l'édition 2018 aura lieu à Mazangé, le 17 juin 2018.

- Randonnée : M. DESHAYES informe le conseil que la caisse locale de Groupama va organiser une randonnée le dimanche 10 juin 2018.

Fin de séance à 22 h 30

Synthèse des réunions de commissions

Date	Thèmes	Participants
Mardi 20/02 19h	Voirie - piste cyclable	MM. MÉNARD, DESHAYES, C.JUMERT, PRENANT, PÉREON Mmes BLONDEAU, F. LETANT, MÉRAUD, Membres extérieurs : C. JUMERT, J.F. DUFLOS M. COUTY, VIATEC
Samedi 24/02 10 h	Cloche	MM. MÉNARD, ADAM, ERMISSE, HÉBERT, Mmes MÉRAUD, LL DUBREUIL
Jeudi 15/03 19 h	Finances : comptes administratifs et gestion	MM. MÉNARD, PIGOREAU Mmes FERNANDES-PENTEADO, MÉRAUD
Vendredi 23/03 20 h	Commission générale : investissements 2018	Tous les membres du conseil